



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

- I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2021
- II. LE CONTEXTE HAYANGEAIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIERES
- III. LES PROJETS POUR LA VILLE ET LES HAYANGEAIS

## INTRODUCTION

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le contexte financier des collectivités territoriales reste globalement contraint. Même si la contribution au redressement des finances publique (CRFP) n'est plus d'actualité, il n'en demeure pas moins que les dotations de l'Etat continuent de diminuer sous l'effet de leur mode de calcul. Le faible dynamisme des recettes incite fortement à la maîtrise des dépenses. Parallèlement, la crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques.

Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du Budget Primitif. Il est proposé d'étudier le contexte national imposé aux communes (I), puis les données spécifiques au contexte Hayangeois et les perspectives financières pour notre ville (II), enfin de définir les projets pour nos services publics pour l'année à venir (III).



VILLE DE  
**HAYANGE**

## I-CONTEXTE GENERAL

1.1 -Un débat obligatoire Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. La tenue du ROB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, du CGCT. Pour les collectivités concernées, ce rapport doit comporter :

- 1- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il ne donne pas lieu à un vote. Il doit également être transmis au président de l'EPCI dont dépend la collectivité.



VILLE DE  
**HAYANGE**

## 1.2 -Éléments contextuels

### Le contexte national

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le **plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020**, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle contient 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement. Pour 2021, le texte table sur une prévision de **croissance de +6%**, un **déficit public à 8,5%** du PIB (après 11,3% en 2020) et une **dette publique à 122,4%** du PIB (après 119,8% en 2020).

#### Principaux agrégats de finances publiques

En point de P.I.B	2019	2020	2021
Déficit public	-3.0	-11.3	-8.5
Etat	-3.5	-8.7	-6.5
Collectivités locales	0.0	-0.1	0.0
Sécurité sociale	0.6	-2.6	-1.0
Dette des administrations publiques	98.1	119.8	122.4
Taux des prélèvements obligatoires	44.1	45.2	43.8
Ratio de dépense publique	54.0	64.3	58.5

#### L'avis du Haut Conseil des finances publiques :

Dans son avis du 28 septembre 2020 sur les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2021, le HCFP considère toutefois qu'en raison de l'épidémie de Covid-19, les *"incertitudes demeurent exceptionnellement élevées"* en matière de prévisions macroéconomiques et de finances publiques.

#### Des prévisions "plausibles"

Pour le HCFP, la prévision d'activité pour 2020, très dépendante de l'évolution de la situation sanitaire, est *"prudente"*. À l'inverse, le HCFP estime que l'ampleur du rebond prévu pour 2021 est *"volontariste"*. En moyenne sur 2021, le PIB se situerait encore 2,7% en dessous de son niveau de 2019. Les hypothèses de croissance de l'activité, d'inflation, d'emploi et de masse salariale du secteur privé présentent également un profil similaire entre les pays de la zone euro, du moins au début de l'année 2021, où l'activité reviendrait moins de 5% en dessous de son niveau d'avant-crise.

Les dépenses publiques augmenteraient de 1% en valeur, soit 0,7% en volume. Le HCFP considère que les prévisions des prélèvements obligatoires sont cohérentes avec le scénario macroéconomique retenu. Le scénario du gouvernement prévoit que le solde effectif passe



VILLE DE  
**HAYANGE**

de -10,2 points de PIB en 2020 à -6,7 points de PIB en 2021 prenant en compte notamment les nouvelles mesures décidées dans le cadre du plan de relance.

### **Mais des finances publiques fragiles**

Si les règles de l'Union européenne sur la procédure de déficit excessif ont été mises en suspens jusqu'à l'an prochain, le HCFP souligne que les perspectives de croissance de l'économie française sont entourées d'**aléas extérieurs défavorables**. Outre les incertitudes sanitaires, le HCFP évoque la politique des tarifs douaniers de la part des États-Unis et d'autres risques qui tiennent aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient (avec des répercussions possibles sur le prix du pétrole). Le HCFP note également des vulnérabilités liées à la hausse de l'endettement mondial.

Dans son appréciation de la cohérence entre le projet de loi de finances pour 2021 et la loi de programmation des finances publiques, le Haut Conseil fait état d'un certain manque de lisibilité. Le Haut Conseil estime ainsi nécessaire l'adoption, dès le printemps 2021, d'une loi de programmation des finances publiques fixant une nouvelle trajectoire d'évolution du PIB et des finances publiques.

À moyen terme, la "*soutenabilité*" de la dette devient aussi un enjeu central. Le déficit public devrait ainsi se creuser à 10,2% du PIB en 2020, puis être ramené à 6,7% en 2021. Et la dette publique atteindrait 117,5 points de PIB en 2020, avant de redescendre légèrement à 116,2 points en 2021, selon le scénario établi par le gouvernement.

### **Les incidences au niveau local**

#### La taxe d'habitation :

- Entrée en vigueur de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH)
- Maintien du calendrier initial de la suppression de la TH : suppression de la TH sur les résidences principales et compensations fiscales afférentes pour le bloc communal à partir de 2021.
- Calendrier initial : 80% des ménages concernés en 2020. Les 20% restant seront exonérés progressivement (30% en 2021 et totalement en 2022).
- Les compensations : les communes et les établissements de coopération intercommunale (EPCI) percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Les Départements bénéficieront également d'une fraction de TVA pour compenser la perte de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.
- La compensation pour les communes sera établie sur la base d'un coefficient correcteur sur les bases fiscales, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.
- Pour la ville de Hayange, la suppression de la Taxe d'Habitation et le transfert du foncier bâti du Département se traduit ainsi sur la base des produits 2019

Avant la réforme			Après la réforme			
Ressources de la TH sur les résidences principales	Produit du foncier bâti communal	Ressources TH et TF	Produit foncier bâti départemental transféré	Produit foncier bâti communal après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient correcteur
3 420 256 €	2 621 965 €	6 042 221 €	2 536 280 €	5 158 245 €	<b>1.171371464</b>	6 042 221 €

La commune sera donc compensée car son futur produit de taxe foncière est inférieur à son produit actuel d'un peu moins de 900 000 €.

La commune espère que le produit de la taxe d'habitation soit bien reversé aux communes par l'Etat sinon ce sera une catastrophe économique pour les communes de France car le remboursement de la dette incombera aux contribuables français

Des incertitudes pèsent également sur le maintien ou non de ce coefficient correcteur et donc sur la compensation versée par l'Etat

### 1.3 Les autres mesures fiscales et financières de la loi de finances 2021

- La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition est fixé à 0.2% sur les résidence secondaire de la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties à usage d'habitation.
- Potentiel financier : le potentiel financier est issu de la somme des dotations versées par l'Etat et du produit des taux moyens nationaux fiscaux sur les bases de la commune. Suite à la suppression de la TH, le transfert des taxes sur certaines collectivités et la réforme de l'évaluation des bases de la Taxe Foncière des bâtiments, une correction des indicateurs financiers est prévue en 2022 afin d'éviter une déstabilisation de la répartition actuelle des dotations.
- Réforme de la taxe sur l'électricité : L'article 54 de loi de finances 2021 prévoit la simplification de cette taxe, l'unification de son mode de recouvrement (DGFIP) et l'harmonisation des tarifs (alignement au plafond du tarif).
- Automatisation du versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée : le versement sera alors exécuté automatiquement et sur la base de la nomenclature comptable et non plus la nature des dépenses. Application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la Ville de Hayange

Les marges de manœuvre fiscale sur la fiscalité directe restent inchangées du fait de l'application d'un coefficient correcteur ; la correction des critères en vue de maintenir la répartition actuelle des dotations impliquera un maintien de la situation actuelle, à savoir un écrêtement de la Dotation Global de Fonctionnement pour la Ville de Hayange.

La réforme de la taxe sur l'électricité impose à toutes les collectivités la mise en œuvre de la

taxe de l'électricité (TCFE). EN 2018, 346 communes, dont Hayange n'appliquait pas la TCFE.

#### 1.4 Les concours financiers de l'Etat

Le montant des concours financiers pour 2021 est de 51.9 milliard d'euros ; il comprend les dotations et compensation de l'Etat, la TVA des Régions et la mission RCT (dotations spécifiques telles que DGD, DETR, DSIL).

Concours financiers	Montant 2021 en milliard d'€
Enveloppe totale	51.9
Dont FCTVA	6.5
Dont Dotation Global de Fonctionnement	26.76
Dont compensation réduction 50% bases fiscales locaux industriels	3.29
Missions RCT	4
TVA des Régions	4.3

A l'intérieur de cette enveloppe, les dotations de péréquation sont en abondées de nouveau :

Dotation d'intercommunalité : + 30 millions d'euros

Dotation de Solidarité Urbaine : +90 millions d'euros

Dotation de Solidarité Rurale : +90 millions d'euros

Dotation de Péréquation Département : +10 millions d'euros

L'enveloppe totale étant plafonnée, les variables d'ajustement (DCRTP, DCTE) seront en baisse de 50 millions d'euros pour 2021 fléchés sur les Départements et le Régions.



VILLE DE  
**HAYANGE**

## II. LE CONTEXTE HAYANGEAIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIERES

### 1. Les dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution des effectifs

	Rétrospective		Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (chap 011)	4 885 461	3 877 119	4 783 068	4 792 414	4 794 396	4 796 462
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 098 284	6 903 693	6 917 500	6 931 335	6 938 267	6 945 205
Autres reversements (autres art 739)	12 483	17 350	17 350	17 350	17 350	17 350
Contribution aux finances publiques (art 739223)	0	0	0	0	0	0
FPIC (art 739223)	119 674	119 642	117 437	124 552	131 846	139 338
<b>Atténuation de produit (chap 014)</b>	<b>132 157</b>	<b>136 992</b>	<b>134 787</b>	<b>141 902</b>	<b>149 196</b>	<b>156 688</b>
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	59 844	25 236	25 488	25 743	26 001	26 261
Subventions versées (art 657)	1 210 862	1 282 924	1 295 753	1 308 711	1 321 798	1 335 016
Autres charges de gestion courante (autres art 65)	128 837	144 674	145 397	146 124	146 855	147 589
<b>Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	<b>1 399 543</b>	<b>1 452 834</b>	<b>1 466 639</b>	<b>1 480 578</b>	<b>1 494 654</b>	<b>1 508 866</b>
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>13 515 445</b>	<b>12 370 638</b>	<b>13 301 994</b>	<b>13 346 230</b>	<b>13 376 512</b>	<b>13 407 221</b>
Intérêts de la dette (art 66111)	402 854	357 697	313 875	275 721	248 853	228 171
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 2 250	- 2 447	- 2 446	- 2 446	- 2 446	- 2 446
Autres charges financières (autres articles)	5 298	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (chap 67)	22 184	20 726	20 726	20 726	20 726	20 726
Charges induites des investissements	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>428 086</b>	<b>375 976</b>	<b>332 155</b>	<b>294 001</b>	<b>267 133</b>	<b>246 451</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 943 532</b>	<b>12 746 614</b>	<b>13 634 149</b>	<b>13 640 231</b>	<b>13 643 645</b>	<b>13 653 672</b>
<i>Evolution</i>		-8,58%	6,96%	0,04%	0,03%	0,07%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 8.6 % sous l'effet des mesures de confinement.

#### a. Les charges générales (011) et les autres charges de gestion courante (65) :

Certaines dépenses ont diminué :

- L'annulation de nombreuses manifestations a réduit le budget réalisé de la culture et des festivités de 120 000 € en dépenses générales
- Report de programme de voirie 2020 et autres économies sur les services techniques : 503 000 €
- Baisse des dépenses des ateliers municipaux : 210 000 €
- Baisse de la participation à l'ACSH activités périscolaires : jusqu'à la levée du confinement : 105 300 €.
- Baisse des fluides -110 000 €
- Accueil de la restauration des collégiens (jusqu'à la levée du confinement)

A contrario, certaines nouvelles dépenses liées à la crise sanitaire sont apparues :

- Fournitures et petits matériels (gels, masques, équipements de protection) : 49 300 €
- Accueil enfants ACSH juillet-août 2020 : 23 300 €
- Hausse de la participation à l'ACSH activités périscolaires à compter de septembre 2020 : 24 500 €

La commune a continué de soutenir les associations et le CCAS pendant cette période en augmentant les crédits alloués aux subventions versées (1 282 924 € contre 1 210 862 € en 2019).

En 2021, la prévision des dépenses générales devrait se situer à 4.8 millions d'euros correspondant à une année normale de fonctionnement. L'évolution des dépenses générales devra se limiter à +0.1 % pour maintenir un autofinancement net positif. La centralisation des achats, la mise en concurrence et l'organisation interne devra permettre des économies d'échelle.

L'enveloppe des subventions devrait se situer à hauteur de 1 295 000 € afin de poursuivre le soutien de la ville au tissu associatif ; son évolution devra toutefois se limiter à 1%.

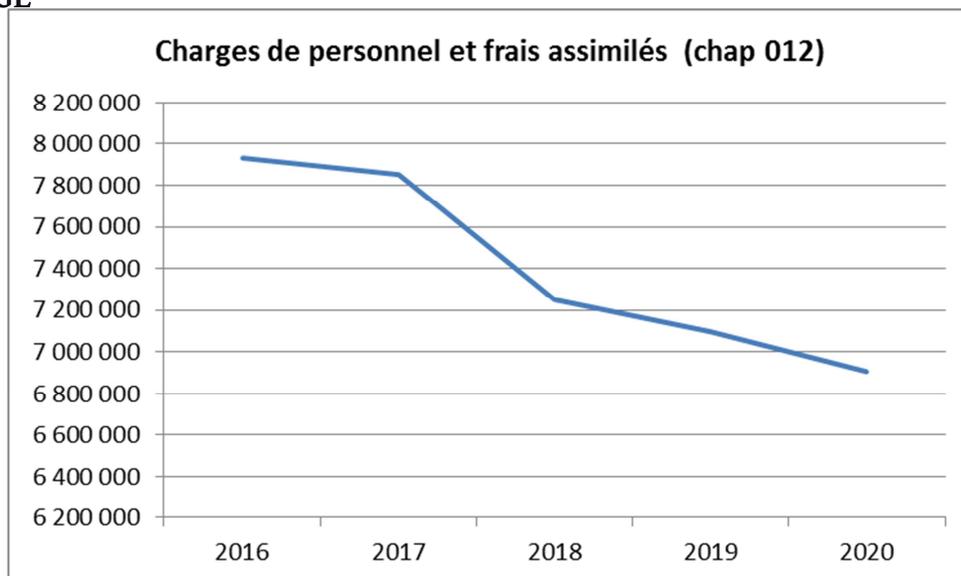
- b. Les charges de personnel sont en diminution en 2020 d'un peu plus de 2.5% sous l'effet des départs en retraite (7) d'une analyse fine de leur remplacement, de 34 000 € d'économie réalisée sur les heures supplémentaires (annulation de festivités), et d'une gestion efficace des remplacements et des maladies. Malgré la diminution des contrats aidés, la commune maintient les services aux publics en proposant la stagiairisation des agents quand cela est nécessaire.

En 2021, les crédits budgétaires sont toutefois reconduits (hors transfert de personnel au CCAS) pour :

- poursuivre la mise en œuvre de la réorganisation des services
- renforcer certains services
- transfert des personnels sur le budget du CCAS

Les objectifs à moyen terme de la commune seront de maîtriser l'évolution de la masse salariale par une évolution moyenne de 0.13% par an.

En 2020, la commune a respecté ses obligations d'emploi de personnes handicapées; il devrait en être de même pour 2021 avec un taux prévisionnel de 6.23 %.



Evolution constatée des effectifs par filière au 31/12 :

Filière	Année				
	2016	2017	2018	2019	2020
Administrative	39	41	39	41	37
Animation	2	2	2	2	2
Contrats aidés	40	22	16	16	15
Culturelle	1	1	1	1	1
Médico-sociale	8	1	1	1	1
Police municipale	5	5	5	6	6
Sociale	4	8	6	6	4
Sportive	1	1	1	1	1
Technique	121	120	118	121	114
Sapeurs-pompiers	3	2	1	1	1
Hors filière	1	1	1	1	1
<b>Total général</b>	<b>225</b>	<b>204</b>	<b>191</b>	<b>197</b>	<b>183</b>

La structure des effectifs : année 2020

Sexe / typologie :

Hommes	64	Titulaires et stagiaires
Femmes	69	
Hommes	17	Contractuels de droit public
Femmes	17	
Hommes	3	Emplois aidés / contractuels de droit privé
Femmes	13	

**Catégorie d'emploi et filière :**

Catégorie d'emploi

A	10
B	18
C	139
Non classé	16

**La rémunération des agents : année 2020**

Rémunération brute globale : 4 633 000 €

dont

Le traitement indiciaire	2 843 000 €
La rémunération des contractuels	738 000 €
La nouvelle bonification indiciaire	34 400 €
Le régime indemnitaire	638 300 €
Les heures supplémentaires	116 700 €

**La durée effective du travail :**

Le temps de travail dans la collectivité est basé sur le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié. Une délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2001 acte le principe de l'aménagement et la réduction du temps de travail à 35 heures, déjà en place dans la collectivité depuis 1982 et le contrat de solidarité.

La base de calcul de la durée effective de travail est de 1 607 heures par an. La durée effective de travail est de 35 heures par semaine (pas de jour de RTT). Chaque agent bénéficie de 30 jours de congés annuels.

**Le plan prévisionnel des effectifs : Evolution prévisionnelle des effectifs au par filière (hors recrutement à venir)**

	2020	2021	2022	2023	2024
Administrative	37	40	40	39	37
Technique	114	110	108	108	108
Culturelle	1	1	1	1	1
Sociale	4	6	6	6	6
Médico-sociale	1	1	1	1	1
Animation	2	2	2	2	2
Sportive	1	1	1	1	1
Police municipale	6	6	6	6	6
Sapeurs-pompiers	1	1	1	1	1
Hors filière	16	12	12	12	12
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>180</b>	<b>178</b>	<b>177</b>	<b>175</b>

Recrutement prévisionnel au titre de l'année 2021 et mesures nouvelles :  
 -renouvellement de l'enveloppe pour le complément indemnitaire annuel (CIA)  
 -titularisation de certains agents sous contrat (résorption emploi précaire)  
 -recrutement en cours d'évaluation : service informatique, ateliers municipaux

## 2. Les recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective		Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Atténuation de charges (chap 013)	154 816	230 269	218 756	207 818	197 427	187 556
Produits des services (chap 70)	349 310	417 776	421 954	426 173	430 435	434 739
Produit des taxes directes (73111)	5 849 537	5 884 652	5 896 422	5 925 904	5 985 163	6 056 985
Rôles supplémentaires	34 321	28 741	28 741	28 741	28 741	28 741
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>5 883 858</b>	<b>5 913 393</b>	<b>5 925 163</b>	<b>5 954 645</b>	<b>6 013 904</b>	<b>6 085 726</b>
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	130 863	130 863	130 863	130 863	130 863	130 863
Attribution de compensation (art 7321)	5 138 717	5 138 717	5 034 554	5 034 554	5 034 554	5 034 554
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	406 035	406 035	406 035	406 035	406 035	406 035
FPIC (art 73223)	222 225	230 217	246 369	249 859	253 344	256 923
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine	33 194	13 582	13 582	13 582	13 582	13 582
Taxe sur les pylones (art 7343)	14 568	15 258	15 258	15 258	15 258	15 258
Taxe sur l'électricité (art 7351)	0	0	150 000	200 000	200 000	200 000
Taxes sur la publicité (art 7368)	16 010	17 006	17 006	17 006	17 006	17 006
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	362 359	425 935	400 000	400 000	400 000	400 000
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	0	0	0	0	0
<b>Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>12 207 828</b>	<b>12 291 006</b>	<b>12 338 830</b>	<b>12 421 802</b>	<b>12 484 546</b>	<b>12 559 947</b>
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	847 364	804 024	741 903	693 855	636 193	577 181
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 7412)	220 741	233 992	246 739	261 107	275 858	290 938
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	37 019	36 200	32 580	29 322	26 390	23 751
FCTVA (art 744)	61 196	68 597	70 000	70 000	70 000	70 000
Participations (art 747)	234 615	246 577	238 645	238 645	238 645	238 645
Compensations fiscales (art 748)	550 314	545 269	545 071	545 071	545 071	545 071
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	59 754	55 204	55 000	55 000	55 000	55 000
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	12 552	12 678	12 804	12 932	13 062
<b>Dotations</b>	<b>2 011 003</b>	<b>2 002 415</b>	<b>1 942 616</b>	<b>1 905 804</b>	<b>1 860 089</b>	<b>1 813 648</b>
Autres produits de gestion courante (chap 75)	415 090	264 016	266 656	269 323	272 016	274 736
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>15 138 048</b>	<b>15 205 482</b>	<b>15 188 811</b>	<b>15 230 920</b>	<b>15 244 513</b>	<b>15 270 626</b>
		0,4%	-0,1%	0,3%	0,1%	0,2%
Produits financiers (chap 76)	462	5	5	5	5	5
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	23 227	87 000	250 000	0	0	0
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	174 831	98 637	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>198 519</b>	<b>185 642</b>	<b>300 005</b>	<b>50 005</b>	<b>50 005</b>	<b>50 005</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>15 336 567</b>	<b>15 391 124</b>	<b>15 488 816</b>	<b>15 280 925</b>	<b>15 294 518</b>	<b>15 320 631</b>

### a. La fiscalité directe :

Le produit fiscal augmente (+29 535 €) sous l'effet des bases d'imposition (+0.9%), décidé par l'Etat. Cependant, il est atténué par une baisse des bases d'imposition de la taxe d'habitation sur les logements vacants (-28 149 €) ; **les taux d'imposition sont restés inchangés** en 2020 et sont en deca des niveaux nationaux.

Au titre de 2021, le produit fiscal supplémentaire ne devrait pas dépasser 12 000 € sous l'effet de la valorisation forfaitaire de 0.2 % imposée par l'Etat.

La prospective financière est basée sur évolution forfaitaire de 0.5 % en 2022, 1% en 2023 et 1.2% en 2024 (sauf pour les bases des locaux commerciaux en cours de lissage suite à la réforme)

Le choix de la commune : pas de hausse de la fiscalité en 2021

b. La fiscalité reversée et autres produits fiscaux

Elles correspondent aux reversements effectués par la Communauté d'Agglomération au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, au fonds national de garantie individuelle de ressources et au fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales versés par l'Etat. Elle représente près de 40% des recettes réelles de fonctionnement et ne sont pas dynamiques.

L'attribution de compensation diminue dans le cadre du transfert de compétence des Eaux Pluviales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (-104 000 €).

La dotation de solidarité communautaire, a été réduite en 2019 et pourrait subir une deuxième baisse dans la cadre de la solidarité financière.

A noter que lorsque la commune récupère des compétences (Défense Extérieure Contre Incendie) ou des bâtiments plus utilisés pour l'exercice de compétence et qui ont fait l'objet d'une réduction d'attribution de compensation, cette dernière n'est pas révisée en faveur de la commune de Hayange

Les autres produits fiscaux se sont élevés à 471 000 € en 2020. L'impact de la crise sanitaire se traduit par une baisse de 19 600 € sur les taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine. Cependant la taxe additionnelle sur les droits de mutation connaît une belle dynamique sur les transactions immobilières.

Enfin, la réforme de la Taxe sur les Consommations Finales d'Electricité (TCFE) rendant obligatoire par l'Etat la contribution des Hayangeois devrait s'élever à 150 000 € sur les bases suivantes :

- Coefficient multiplicateur minimum : 4 en 2021, puis 6 en 2022
- Tarif : 3.12 € par MWh en 2021 pour les puissances ≤ 36 kVA (professionnels et non professionnels)

L'Etat par la réforme de la Taxe sur les Consommations Finales d'Electricité, impose à la Ville de Hayange l'encaissement d'une fiscalité indirecte

c. Les dotations de l'Etat et les autres participations

La baisse des dotations de l'Etat a eu un impact fort sur le budget de la commune.

Dotation Etat	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution			
								2020/2019	%	2020/2014	%
Dotation Forfaitaire	1 924 171 €	1 556 074 €	1 198 125 €	961 893 €	896 936 €	847 364 €	804 024 €	-43 340 €	-5,1%	-1 120 147 €	-50,0%
Dotation de Solidarité Urbaine	170 365 €	170 365 €	170 365 €	194 440 €	208 912 €	220 741 €	233 992 €	13 251 €	6,0%	63 627 €	14,1%
Dotation Nationale de Péréquation	43 564 €	52 277 €	47 049 €	42 344 €	38 110 €	37 019 €	36 200 €	-819 €	-2,2%	-7 364 €	-2,8%
<b>Total DGF</b>	<b>2 138 100 €</b>	<b>1 778 716 €</b>	<b>1 415 539 €</b>	<b>1 198 677 €</b>	<b>1 143 958 €</b>	<b>1 105 124 €</b>	<b>1 074 216 €</b>	<b>-30 908 €</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-1 063 884 €</b>	<b>-43,9%</b>

Période de contribution au redressement des  
finances publiques (CRFP)

La commune a perdu plus de 1 million d'euro de recette entre 2014 et 2020 du fait de l'Etat. Même si la contribution au redressement des finances publiques a été supprimée, les dotations continuent de baisser de par le mode de calcul de la dotation forfaitaire.

La baisse des aides de l'Etat sur les contrats aidés a contribué à la raréfaction des ressources provenant de l'Etat.

Les autres dotations sont quasi stables et concernent principalement :

- Contrat enfance jeunesse (CAF) : 153 000 €
- Dotation titres sécurisés (Etat) : 24 000 €
- Compensations fiscales : 545 000 €

Au titre de 2021, la commune devrait voir ces recettes toujours diminuées. En effet, elle subit un écrêtement sur la dotation forfaitaire de base puisque son potentiel fiscal par habitant > 75% du potentiel fiscal moyen par habitant de la strate.

d. Les autres recettes de fonctionnement

Enveloppe 2021 = 958 000 €

Elles se composent principalement des loyers encaissés sur les immeubles, des redevances d'occupation du domaine public, des remboursements sur rémunération et des produits exceptionnels ; l'ensemble de ces recettes est assez stable et ne devrait pas connaître de fortes évolutions. Seuls les loyers encaissés sont indexés sur des indices révisés régulièrement (indice de révision des loyers, indice du coût de la construction).

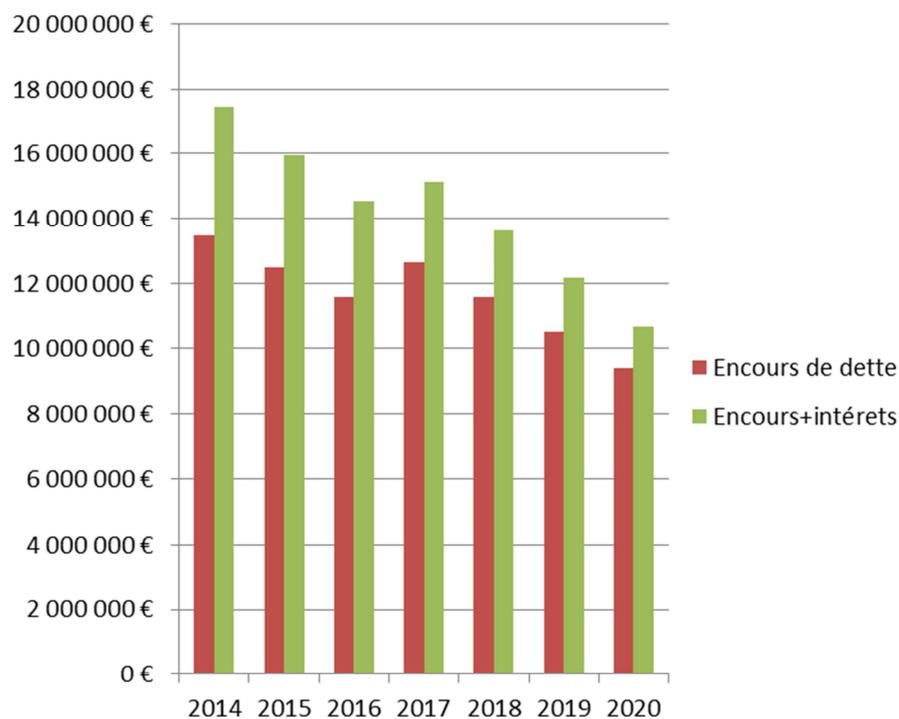
Les remboursements sur rémunération liés à la maladie devraient continuer de baisser de par l'amélioration du nombre d'arrêt maladie ; les produits des services sont stabilisés afin de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des Hayangeois. **A noter toutefois, la suppression, décidée par l'Etat, des taxes funéraires qui amputera le budget de la commune d'environ 3 000 € par an**

Pas de hausse de tarif = préservation du pouvoir d'achat des habitants

### 3. L'état de la dette et la constitution de l'autofinancement

#### a. L'encours et l'annuité de dette :

Année	Capital	Intérêt	Annuités	Encours de dette	Encours+intérêts
2014	983 892 €	552 753 €	1 536 646 €	13 467 788 €	17 448 044 €
2015	959 490 €	535 626 €	1 495 117 €	12 508 297 €	15 952 927 €
2016	929 601 €	494 925 €	1 424 526 €	11 578 696 €	14 528 401 €
2017	921 610 €	457 414 €	1 379 024 €	12 657 086 €	15 149 377 €
2018	1 045 012 €	446 529 €	1 491 541 €	11 612 074 €	13 657 836 €
2019	1 087 450 €	404 103 €	1 491 553 €	10 536 283 €	12 177 941 €
2020	1 130 648 €	357 805 €	1 488 453 €	9 405 634 €	10 689 488 €



L'encours de dette est en baisse constante depuis 2017. Aujourd'hui, le désendettement constaté permet à la ville de recourir de nouveau à l'emprunt sans fragiliser la situation financière tout en conservant un endettement maîtrisé.

L'évolution de la dette est impactée par le report des travaux de la couverture de la Fensch qui seront réalisés en même temps que les travaux de la place de la Résistance et de La Déportation en 2023. La ville, malheureusement subit les dysfonctionnements du SEAFF quant au remplacement de la conduite d'évacuation des eaux usées rue Jean Moulin. La seconde opération d'envergure d'acquisition de l'ensemble immobilier au centre-ville sera inscrite en 2021.

La dette est extrêmement sécurisée car 100 % de l'encours est classé en risque 1A de la charte Gissler de bonne conduite. Ainsi, il existe peu de marge de manœuvre financière sur une éventuelle renégociation des emprunts contractés avant 2014 (9 contrats sur 10 sont à taux fixe : indemnités de sortie couteuses).

	Rétrospective		Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital Restant Dû (au 01/01)	11 612 074	10 536 283	9 405 635	8 233 943	7 019 462	5 760 371
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	1 226 182	1 130 649	1 171 692	1 214 481	1 259 092	1 305 603
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	402 854	357 697	313 875	268 221	220 677	171 233
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	500 000	1 400 000	2 000 000	1 150 000
Prospective CRD (capital restant dû)	0	0	0	500 000	1 878 377	3 795 886
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	0	0	0	21 623	82 491	170 220
Intérêts de la dette de la prospective (art 66111)	0	0	0	7 500	28 176	56 938
<b>Dette totale</b>						
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	11 612 074	10 536 283	9 405 635	8 733 943	8 897 839	9 556 257
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	10 536 283	9 405 635	8 733 943	8 897 839	9 556 257	9 230 434
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 226 182	1 130 649	1 171 692	1 236 104	1 341 583	1 475 823
Intérêts de la dette (art 66111)	402 854	357 697	313 875	275 721	248 853	228 171
Annuités	1 629 036	1 488 346	1 485 567	1 511 825	1 590 436	1 703 994
<b>Caractéristiques de la dette</b>						
Durée de la dette	0	20	20	20	20	20
Taux de l'emprunt	0,0000%	1,0000%	1,5000%	1,5000%	1,5000%	1,5000%
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Sur l'ensemble de la période, le capital restant dû est en diminution et ce malgré la prévision d'emprunt de l'année 2021 à 2024. Une planification des emprunts nouveaux permet une réduction de l'encours de dette. La capacité d'investissement resterait maîtrisée à 6 ans.

b. La constitution de l'autofinancement, les recettes d'investissement et les dépenses pluriannuelles d'équipement

	Rétrospective		Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 772 663</b>	<b>2 915 207</b>	<b>1 918 541</b>	<b>1 916 415</b>	<b>1 899 726</b>	<b>1 895 130</b>
Intérêts de la dette	402 854	357 697	313 875	275 721	248 853	228 171
<b>Epargne brute</b>	<b>1 369 809</b>	<b>2 557 510</b>	<b>1 604 666</b>	<b>1 640 694</b>	<b>1 650 873</b>	<b>1 666 958</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 226 182	1 130 649	1 171 692	1 236 104	1 341 583	1 475 823
<b>Epargne nette</b>	<b>143 626</b>	<b>1 426 861</b>	<b>432 974</b>	<b>404 590</b>	<b>309 290</b>	<b>191 135</b>
FCTVA (art 10222)	221 791	208 675	200 000	120 000	309 400	200 000
Emprunts nouveaux	11 658	0	500 000	1 400 000	2 000 000	1 150 000
Autres recettes	670 482	178 836	171 365	171 365	910 365	171 365
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>903 932</b>	<b>387 511</b>	<b>871 365</b>	<b>1 691 365</b>	<b>3 219 765</b>	<b>1 521 365</b>
Sous-total dépenses d'équipement	1 295 305	101 690	3 406 125	380 000	3 164 623	50 000
Autres investissements hors PPI	0	979 965	1 100 000	1 600 000	1 000 000	1 450 000
dépenses d'équipement	1 295 305	1 081 655	4 506 125	1 980 000	4 164 623	1 500 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 226 182	1 130 649	1 171 692	1 236 104	1 341 583	1 475 823
Autres dépenses d'investissement	529 837	0	40 000	40 000	90 000	40 000
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 051 324</b>	<b>2 212 304</b>	<b>5 717 817</b>	<b>3 256 104</b>	<b>5 596 206</b>	<b>3 015 823</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	3 807 444	3 053 088	3 872 806	881 020	956 975	231 407
Résultat de l'exercice	- 754 356	819 717	- 2 991 785	75 955	- 725 568	172 500
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 053 088	3 872 806	881 020	956 975	231 407	403 907
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	11 612 074	10 536 283	9 405 635	8 733 943	8 897 839	9 556 257
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	10 536 283	9 405 635	8 733 943	8 897 839	9 556 257	9 230 434

Sur la totalité de la période, l'autofinancement est positif grâce aux efforts d'économie réalisés sur les dépenses de fonctionnement. La prudence d'une prospective financière fait que l'autofinancement net doit faire l'objet d'une attention particulière. Il est positif jusqu'en 2022 mais avec une tendance baissière lié aux incertitudes pesant sur les recettes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, compensation fiscale...)

Les futurs investissements peuvent s'établir à 12.2 millions d'euro sur 4 ans sans déséquilibrer les finances de la ville, et en conservant un endettement raisonnable.

L'annuité de la dette est assez stable sur la période. Enfin les autres recettes d'investissement tiennent compte des subventions liées aux grandes opérations de 2020 et 2021.



VILLE DE  
**HAYANGE**

### III. LES PROJETS POUR LA VILLE ET LES HAYANGEOIS

#### 1. Les indicateurs de la commune de Hayange (source fiche DGF 2020, données n-1)

##### Socio-économique :

La commune de Hayange s'étend sur 1 221 hectares. La longueur de voirie est de 52 821 mètres. Elle compte 16 073 habitants (source INSEE) dont 2 497 habitants âgés de 3 à 16 ans. Elle est située sur le territoire intercommunal du Val de Fensch (71 124 habitants), soit une population de 22.5%.

Le total des logements soumis à la taxe d'habitation est de 6 992 pour un nombre de logements sociaux de 1 098. Le taux de logements sociaux est de 21.1%, conformément à la réglementation. A noter que la commune de Hayange est bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Le revenu par habitant est de 12 190 € alors que la moyenne de la strate démographique est de 15 825 €. Le nombre de foyers bénéficiant de l'Aide Personnalisée au Logement est de 3 023.

##### Richesse et fiscalité :

Le potentiel fiscal par habitant composé des 4 taxes est de 1 124 € contre 1 095 € pour les communes de la strate. Ce chiffre est à relativiser de par le transfert de l'ex taxe professionnelle (aujourd'hui Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutées des Entreprises) à la communauté d'agglomération du Val de Fensch, et d'autre par le caractère industriel du bassin de la Fensch. Aujourd'hui cet indicateur de richesse ne reflète pas le niveau de ressources de la commune.

Le potentiel financier qui correspond au potentiel fiscal majorée des dotations d'Etat est de 1 176 € et il est inférieur à celui de la strate (1 195 €). Cela signifie que l'Etat donne moins à la commune de Hayange malgré un territoire industriel sinistré.

La pression fiscale sur la commune est inférieure aux autres communes de la strate. L'effort fiscal se situe à 1.109 contre 1.194. Cet indicateur tient compte des taxes ménages sur le territoire (agglomération comprise) dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le produit fiscal par habitant est de 371 € en 2020 contre 563 € pour les communes de même strate.



VILLE DE  
**HAYANGE**

## 2. Les projets pour la commune :

### La politique de santé : 83 000 €

- 60 000 € : conditions d'accueil des enfants service périscolaire (budget global périscolaire 750 000 €)
- 15 000 € : fournitures (masques, gels...) lutte contre le Covid
- 8 000 € : installation d'un médecin au Konacker pour développer l'offre de soins sur la commune. Des discussions sont en cours pour une nouvelle installation au centre-ville.

### L'amélioration du cadre de vie 1 059 600 €

- Aménagement des voiries de St Nicolas en Forêt (dernière tranche) : 750 000 €
- Aménagement d'un parking rue du Ruisseau : 120 000 €
- Installation columbariums dans les cimetières : 45 000 €
- Allée drainante cimetière Notre Dame : 55 000 €
- Rejointement et nettoyage mur de soutènement rue de Verdun 34 400 €
- Parking CES Le Hurlevent (fin d'opération) 14 800 €
- Réfection fontaine place de la Fontaine : 8 100 €
- Installation arche entrée de ville Hayange-Nilvange rue de la Marne 2 300 €
- Subventions rénovation des façades 30 000 €

### La sécurité des Hayangeois : 460 200 €

- Poursuite de la maîtrise d'œuvre de la couverture de la Fensch et la requalification de la place de l'Hôtel de Ville, préparation du chantier pour une mise en œuvre des travaux en 2023 : 200 000 €
- Renforcement de la vidéo protection 110 000 €
- Installation de bornes à commande électrique rétractables à l'Orangerie et d'autres secteurs 50 000 € (contre l'installation illégale des gens du voyage)
- Mise en sécurité (électricité, incendie...) de la MPT Le Couarail, Ecole Ste Berthe et Jean de la Fontaine 24 000 € :
- Installation de défibrillateurs (poursuite d'opération) 24 000 €
- Mise en sécurité (si besoin) des bâtiments recevant du public (ERP) : 20 000 €
- Installation de nouvelles barrières de sécurité rue du 6 juin 44 à Marspich (école Jules Verne) : 17 700 €
- Acquisition d'un radar pédagogique 4 500 €
- Renouvellement des poteaux d'incendie : 10 000 €



VILLE DE  
**HAYANGE**

L'entretien du patrimoine bâti 243 900 €

- Entretien courant du bâti : 122 000 €
- Rénovation City Stade des Grands Bois : 26 500 €
- Mise aux normes bâtiments sportifs : 6 000 € (antichutes)
- COSEC Marspich : travaux de rénovation : 10 000 €
- Pose de fenêtres local de boxe à la salle Cavagnoud : 10 500 €
- Réfection macadam allée centrale tennis court 6-7 : 10 000 €
- Régine Cavagnoud : remplacement du bardage côté parking : 50 000 €
- Pose de fenêtres local ASP Pro passage René Israël : 4 700 €
- Salle le Molitor installation films sur fenêtres : 4 200 €

Les Ecoles, le périscolaire et les actions jeunes : 1 171 100 €

La rénovation des écoles va se poursuivre. La commune soutiendra l'ACSH dans la gestion de l'accueil périscolaire pour faire face à la crise sanitaire, à la baisse des aides de l'Etat sur les emplois aidés et au nécessaire accompagnement des plus jeunes.

- Equipement informatique des écoles 5 500 €
- Equipement mobiliers et matériels des écoles 43 500 €
- Ecole élémentaire le Jura : 60 000 € traitement air/odeur
- Ecole Jules Verne :
  - 4 200 € : installation panneaux de basket extérieur
  - 6 000 € : porte coupe feux (2<sup>ème</sup> étage)
- Ecole les Mimosas :
  - 85 000 € : 1<sup>ère</sup> tranche d'installation de volets anti canicule
  - 3 700 € : installation films solaires
  - 20 500 € : pose d'enrouleurs et de stores dans les classes
- Ecole Pasteur : 30 000 € remplacement des fenêtres
- Ecole les Grands Bois : 1 100 € abris en résine
- Ecole Coccinelles : 30 000 € réfection de la toiture
- Ecole Jean de la Fontaine : 10 600 € pose d'enrouleurs et de stores dans les classes
- Fournitures scolaires (ensemble des écoles) : 67 000 € (50 € par an et par élève)
- Subvention dans le cadre de projet pédagogique 48 500 €
- Service de transports scolaires 120 000 €
- Accueil périscolaire 690 000 € (+60 000 € conditions sanitaires d'accueil) = 750 000 €
- Mercredi récréatif et vacances scolaires 25 000 €
- Animation local jeunes 5 500 €

L'animation de la Ville et le développement de la lecture : 284 800 €

La ville maintient son budget d'animations culturelles et de festivités malgré la crise sanitaire afin de répondre au bien-être des habitants.

- Actions et animations culturelles 170 800 €
- Bibliothèque municipale 27 300 €
- Renouvellement équipements pour les festivités (bancs, tables, chaises, structure gonflable...) 20 500 €
- Remplacement toile de projection salle Molitor 1 200 €
- Illumination de Noël 65 000 €

La rénovation de la voirie : 453 000 €

La commune continuera à rénover les trottoirs pour 2021 afin de sécuriser leur utilisation par les usagers. L'enveloppe 2021 devrait se situer à 356 800 €.

- Programme annuel d'entretien des trottoirs : 120 000 €
  - Rue du Général de Gaulle (partiel)
  - Rue Jacques Tourneur
- Entretien ponctuel des voiries : 100 000 €
- Eclairage public
  - Entretien annuel 90 000 €
  - Mise en conformité (candélabres) 83 000 €
- Marquage au sol 60 000 €

Les associations et le CCAS : 1 347 000 €

Le tissu associatif sera de nouveau soutenu avec une enveloppe globale de 979 000 € pour le fonctionnement des associations en 2021.

- Secteur sport 159 500 €
- ACSH 174 000 €
- Secteur culturel 230 000 €
- Maisons pour tous et CASC 290 000 € dont :
  - MPT Le Couarail = 98 795 €
  - MPT Boris Vian = 89 649 €
  - CASC = 95 880 €

Les plus démunis et les personnes âgées seront soutenus par la commune à hauteur de 368 000 € à travers la subvention versée au Centre Communale d'Action Sociale. Ce dernier va renouveler le véhicule du service de la navette sénior pour un montant de 28 000 € subventionné à hauteur de 9 500 € et 4 500 € (FCTVA).

La modernisation des services : 241 100 €

- Renouvellement d'équipement de déneigement 100 000 €
- Arrosage automatique complexe du Point du Jour 42 000 €
- Organigramme des clefs tous bâtiments et stades sportifs 5 000 €
- Renouvellement d'équipements informatiques 18 000 €
- Amélioration des outils de nouvelle technologie (licence finances, dématérialisation des actes d'urbanisme) 21 500 €
- Contrôle d'accès alarme écoles Grand Bois, Ste Berthe, Coccinelle, Chardonneret, Mimosas Et Charles Perrault 21 600 €
- Renouvellement de matériels techniques (équipement des ateliers et service entretien) et mobiliers administratifs 33 000 €

3. Les équipements structurants

La rénovation de la place de l'Hôtel de Ville et de la Déportation :

Les travaux de consolidation de la couverture de la Fensch et de la restructuration de la Place de la Résistance et de la Déportation sont reportés en 2023 ; la ville, malheureusement, subit les dysfonctionnements du SEAFF quant au remplacement de la conduite d'évacuation des eaux usées rue Jean Moulin. Les travaux (couverture et place) auront donc lieu la même année pour ne pas pénaliser les commerçants et les usagers. L'enveloppe globale reste fixée à 4.1 millions d'euros

La construction d'un boulodrome couvert :

Ce projet verra le jour en 2021 pour une enveloppe globale de 275 000 €. Une demande de subvention est en cours d'instruction dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 130 000 € et le fonds de compensation de la TVA, récupéré en 2023 sera de 45 000 € (coût net pour la ville 100 000 €).

Le projet d'aménagement du centre-ville : les acquisitions au centre-ville vont se poursuivre en 2021 avec une enveloppe de 1 570 000 € dont 50 000 € pour une étude urbaine, 150 000 € pour le retour du bâtiment utilisé par l'ex Office du Tourisme et environ 150 000 € pour l'acquisition d'autres bâtiments dont le bâtiment du Big Bazar, situé Rue Foch. Cette politique de redynamisation du centre-ville répond aux orientations du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) et au schéma de cohérence territorial (SCoT).

La ville souhaite installer le service de la Police Municipale dans les locaux de l'ex Office du Tourisme, libérant ainsi le local au 53 rue Foch pour favoriser l'installation d'un commerce local (loyer adapté).



VILLE DE  
**HAYANGE**

Isolation des bâtiments communaux : démarrage de l'isolation thermique des bâtiments par l'isolation extérieure de la Mairie Annexe du Konacker et du changement des fenêtres par du double vitrage (147 000 €). La ville s'inscrit donc dans un projet sur le long terme d'isolation thermique des bâtiments communaux en fonction de ses capacités financières et des subventions attribuées par les différents organismes qui se réduisent malheureusement chaque année.